

A close-up photograph of a child's hands holding a large, vibrant green leaf. The child is wearing a teal wristband and a blue and white striped sock. The background is blurred green foliage.

Communauté d'agglomération
de l'Ouest Rhodanien

| 2024 |

Rapport
Développement
durable



Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération

SOMMAIRE

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

- A/ La transition écologique et énergétique, fil rouge du Projet de territoire, principe de base de toute action de la COR p. 6
- B/ Des porteurs de projets publics et privés largement accompagnés dans leur transition énergétique p. 13

2. La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

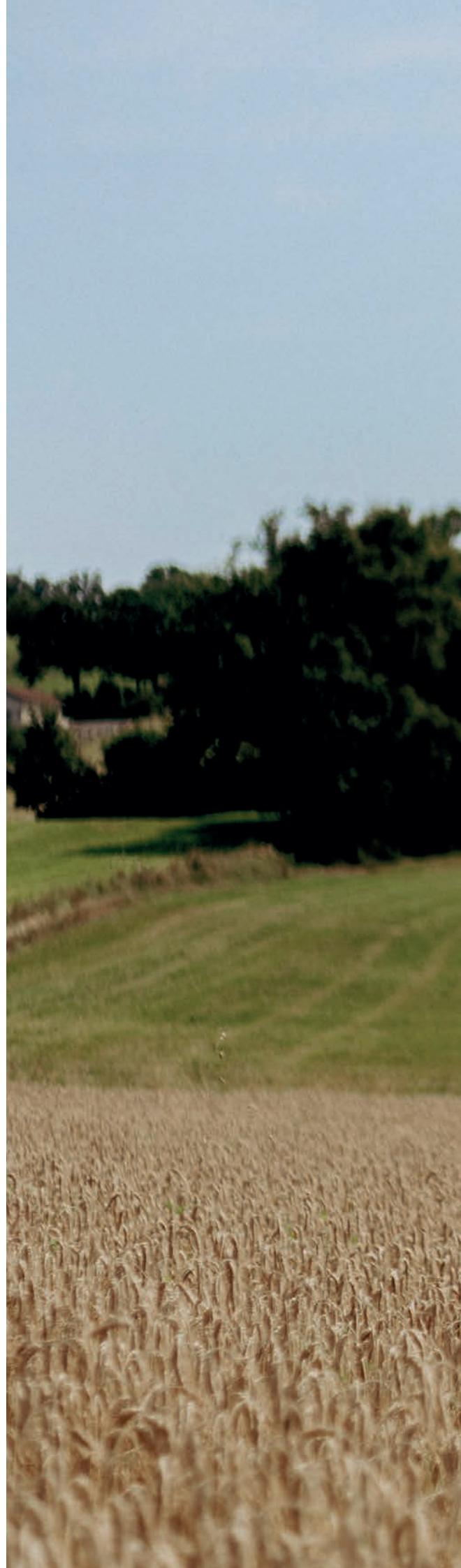
- A/ La COR, active dans la protection des espaces porteurs de biodiversité p. 20
- B/ L'eau, une ressource toujours aussi fragile p. 22
- C/ La COR soucieuse d'une utilisation optimisée des sols p. 24

3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations pour l'épanouissement de tous les êtres humains

- A/ Une politique culturelle qui répond pleinement aux enjeux du développement durable p. 28
- B/ La Bobine, deux tiers-lieux de proximité toujours aussi innovants p. 34
- C/ L'élaboration d'un Contrat local de santé p. 36
- D/ Une offre de mobilités renforcée p. 37

4. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- A/ Une politique de l'habitat ambitieuse p. 42
- B/ L'aide aux entreprises locales reste une priorité du développement économique p. 48
- C/ Des actions en faveur d'une agriculture et d'une forêt durables p. 51



INTRODUCTION

Le Projet de territoire de l'Ouest rhodanien s'articule autour de trois axes :

- faire de la transition écologique et énergétique le fil rouge du Projet de territoire et promouvoir une croissance raisonnée assurant le développement du territoire, la préservation des équilibres environnementaux et le maintien de l'identité et de la qualité de vie ;
- mettre en œuvre une stratégie globale de renforcement de l'attractivité du territoire construite sur la qualité de l'habitat, les opportunités d'emploi, le niveau de services et les aménités du territoire ;
- lutter contre un développement du territoire à deux vitesses et organiser la cohérence et les solidarités territoriales.

Cette feuille de route structure toutes les actions de la COR. C'est un cadre de référence qui détermine les enjeux de demain et oriente les chantiers prioritaires de l'agglomération.

De par le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, toutes les collectivités territoriales à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent rédiger un rapport de synthèse de leur situation en matière de développement durable.

Ce rapport permet de mettre en lumière les politiques, programmes et actions entrepris sur les cinq finalités, regroupées dans ce rapport en quatre items, du développement durable sur le territoire :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport doit résumer également les actions conduites par la collectivité au titre de la gestion de son patrimoine, de son fonctionnement et de ses activités internes.

01.

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

La COR poursuit ses actions de lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère afin de permettre l'atteinte des objectifs du Plan climat air énergie territorial (PCAET) et d'être Territoire à énergie positive (TEPos) en 2050.



A. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, **FIL ROUGE DU PROJET DE TERRITOIRE,** **PRINCIPE DE BASE DE TOUTE ACTION DE LA COR**

Dans l'objectif de réduire ses besoins en énergies et d'augmenter sa production d'énergies renouvelables, la COR a mis en œuvre plusieurs actions.



1. UNE VOLONTÉ D'EXEMPLARITÉ SUR SON PATRIMOINE



La COR continue d'intégrer sur son propre patrimoine ou dans ses futurs projets de construction des installations de production d'énergies renouvelables. Ainsi le **projet de rénovation et d'extension de l'abattoir et de l'atelier de découpe à Saint-Romain-de-Popey**, en phase d'exécution, intègre une installation de production d'énergie solaire photovoltaïque. Les travaux ont débuté en juillet 2024 pour une période de 18 mois.



Les travaux de rénovation de la piscine Tournesol à Cours ont débuté en mai 2022. De nombreux aléas techniques ont conduit à recaler le planning à plusieurs reprises. Toutefois, l'isolation de ce bâtiment a débuté au dernier trimestre 2024 pour se finaliser en 2025 (travaux d'isolation de l'enveloppe, pose de menuiserie, installation et raccordement de la centrale de traitement de l'air...). La piscine est d'ores et déjà raccordée au nouveau réseau de chaleur (chaufferie bois plaquette) depuis début 2022. Le raccordement final se fera à l'issue des travaux de réhabilitation, courant 2025.



En 2024, les travaux de rénovation de l'Ecomusée, ancien site de fabrication de couvertures, situé à Thizy-les-Bourgs, ont débuté. Le mode de chauffage retenu est une chaufferie plaquette forestière. Certaines parois froides ont été isolées, comme les toitures. La ventilation mécanique contrôlée (VMC) a été installée. Pour le confort d'été, une VMC sur ventilation nocturne sera mise en œuvre.

D'autres actions de moindre envergure ont également été réalisées : après le changement de quatre fenêtres sur la chapelle du musée Barthélémy Thimonnier à Amblepuis en 2023, trois autres de même type ont été posées en 2024 ainsi qu'un sas d'entrée dans le but d'améliorer les performances thermiques de celui-ci.





La COR est propriétaire de bassins d'orages. Certains nécessitent des travaux de réhabilitation afin qu'ils jouent pleinement leur rôle. Pour cela, en lien avec une maîtrise d'œuvre, a été attribué un marché de travaux pour une réalisation de travaux qui débuteront en 2025.



En 2024, dans le cadre des travaux de confortement des voûtes de la Turdine, de nombreuses investigations complémentaires nécessaires techniquement ont été réalisées : ont notamment été sollicités les services d'un écologue afin d'appréhender la présence de chauve-souris. Le but de son analyse est de comprendre l'incidence des travaux envisagés sur la vie de ces espèces.



Sur le site d'Aquaval, des désordres concernant le traitement de l'eau liés à des équipements vieillissants ont été réglés. Des interventions ont été entreprises sur certains organes de la centrale de traitement de l'air afin d'optimiser le fonctionnement de celle-ci.



Pour la compétence Voirie, des efforts permanents sont réalisés afin de limiter les dépenses d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises prestataires de la COR optimisent leurs déplacements pour le transport de matériaux et déblais afin de limiter les voyages retours à vide. De même, les camions et engins utilisés répondent à des normes environnementales de plus en plus exigeantes et des petits matériels ont basculé de motorisations diesel à l'électricité.

Enfin, l'usage généralisé d'enrobés tièdes a permis une réduction du chauffage des matériaux en centrale et donc une moindre émission de gaz à effet de serre.

2. L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTIONS AMBITIEUX EN LIEN AVEC LE BILAN CARBONE DE LA COR

Conformément à la réglementation, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de réaliser un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) tous les trois ans, et ce, selon les activités et services de la collectivité et la mise en œuvre de ses compétences (obligatoires, facultatives et optionnelles).

Ce bilan permet d'évaluer le niveau d'émissions de la COR par rapport à d'autres collectivités de strate similaire (en termes de populations et de compétences/services). Au-delà de ce bilan, l'intérêt de la démarche est d'élaborer un plan d'actions pour diminuer ces émissions et démontrer ainsi l'exemplarité de la COR.



Le dernier BEGES de la collectivité datait de 2018. Par conséquent, la réalisation d'un nouveau BEGES a été lancée en 2023 et a abouti à l'approbation d'un plan d'actions en 2024 avec comme actions principales de :

- mettre en place un Schéma directeur immobilier énergétique ;
- engager une rénovation complète et performante d'Aquaval ;
- faire évoluer les déplacements des visiteurs/habitants ;
- mettre en œuvre le Schéma directeur cyclable ;
- réduire la production de déchets des habitants.

3. UNE LABELLISATION 2 ÉTOILES DANS LE CADRE DU PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AVEC L'ADEME

Le programme Territoire engagé transition écologique est un accompagnement complet sur les démarches de transition écologique : destiné aux communes et aux Établissements publics de coopération intercommunale, il permet à ceux-ci de piloter leur transition écologique et, ainsi, d'agir pour plus de durabilité et d'attractivité sur leur territoire. Ce programme se concrétise par l'obtention d'un label qui valorise leur engagement et leur progression auprès des citoyens.

Ce programme prend la suite de la démarche Cit'ergie dans laquelle la COR s'était engagée en 2017. La reprise de cette démarche de pilotage de la transition écologique dans ses politiques publiques

permet à la COR d'aller plus loin dans la mise en œuvre du fil rouge de son Projet de territoire et dans la reconnaissance de son exemplarité par une labellisation nationale.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité, qui résulte des moyens que se donne la COR pour atteindre des objectifs climat-air-énergie : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents axes, résultats obtenus...

Après analyse d'un bureau d'études courant 2023/2024 et un audit réalisé mi-décembre par un prestataire indépendant, la COR peut prétendre à une labellisation deux étoiles.

4. BILAN MI-PARCOURS DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL : DES EFFORTS À POURSUIVRE

Pour rappel, le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de la COR, approuvé en 2019, est composé d'un diagnostic, d'une stratégie à 2050 et d'un plan d'actions (2018-2024) d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique. Il s'applique à l'échelle du territoire, sur lequel tous les acteurs (habitants, entreprises, associations, agriculteurs...) doivent être mobilisés et impliqués.

Conformément à la réglementation, tout PCAET doit être évalué à mi-parcours. Ce bilan est un outil de visualisation de l'état d'avancement des actions afin d'ajuster la mise en œuvre du programme d'actions pour les trois années restantes et d'anticiper la préparation de l'évaluation finale et de la révision du PCAET.

Ce bilan à mi-parcours, initié en 2023, a abouti en 2024. De manière synthétique, ce bilan fait ressortir notamment les éléments suivants.

Concernant la production d'EnR, la trajectoire observée n'atteignant pas la trajectoire planifiée, des efforts importants restent à faire. Pour cela, il sera possible de s'appuyer sur le Schéma directeur de l'Énergie qui a été réalisé.

Pour la baisse des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, il est important de maintenir les efforts pour les secteurs résidentiel, tertiaire (rénovation globale et performante des bâtiments notamment publics) et industrie (récupération de chaleur fatale, optimisation des process, écologie industrielle territoriale...).

Pour le secteur des transports, il s'agira d'être vigilant quant à la réelle baisse constatée en 2020-2021. Les actions pour l'atteinte de cet objectif, comme le développement du commerce de proximité et de la consommation locale, doivent être poursuivies, tout comme celles en faveur de la mobilité douce ou décarbonée.

5. UN TRAVAIL COLLABORATIF POUR L'ÉLABORATION D'UN OUTIL TRÈS EFFICACE

L'ADEME a confié à un groupement de prestataires une étude qui a pour objectif de construire une méthodologie pour définir des trajectoires climat locales, cohérentes avec les objectifs de la stratégie nationale bas carbone et les trajectoires régionales de référence.

Il s'agit également de compléter le volet climat-air-énergie du programme Territoire engagé transition écologique, afin que les collectivités territoriales soient en mesure d'élaborer, suivre et évaluer une stratégie bas carbone de long terme à partir d'une trajectoire de référence et d'un ensemble d'indicateurs spécifiques.

La COR a été retenue avec 11 autres territoires pour participer à cette étude. La deuxième phase a permis d'expérimenter l'outil d'élaboration de la trajectoire de référence théorique. Les données obtenues avec cet outil ont été très utiles pour aider à l'analyse et la rédaction des recommandations pour le bilan à mi-parcours du PCAET.

6. UNE VOLONTÉ D'AUGMENTER LA PRODUCTION D'ENR ET D'ASSURER UNE PRODUCTION OPTIMALE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

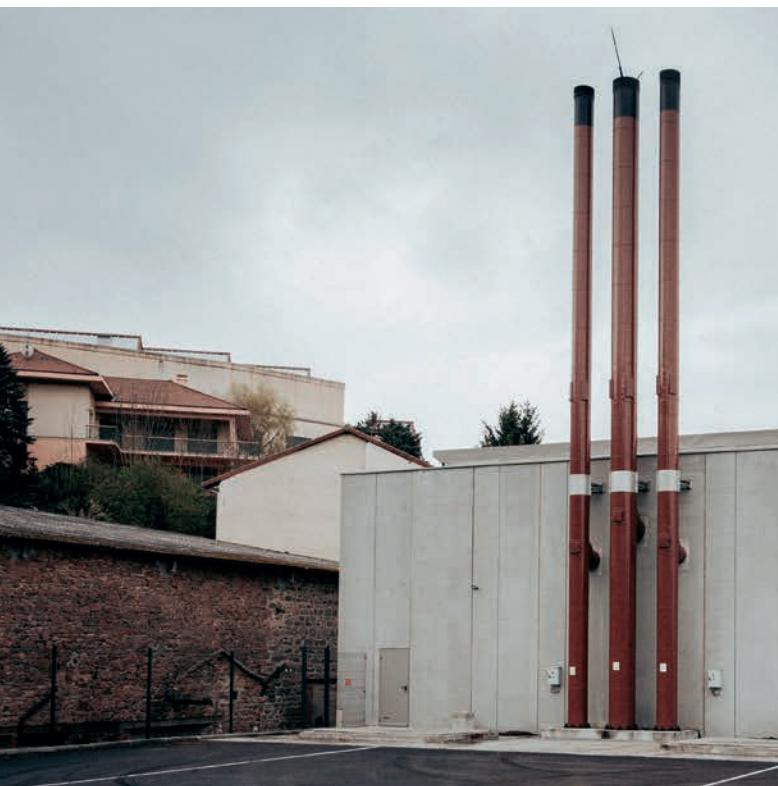
Les réseaux de chaleur bois créés par la COR sont désormais exploités depuis trois années pleines, fournissant un premier recul sur les installations. Toutefois, le réseau de chaleur à Cours ne fonctionne toujours pas de façon nominale, du fait de la fermeture de la piscine, laquelle rouvrira en juillet 2025.

La production de chaleur livrée aux abonnés devrait s'élever à environ 4 400 MWh sur l'année 2024.

Les tarifs ont été réajustés fin 2024 pour une application au 1^{er} janvier 2025, afin de les mettre en adéquation avec les importantes fluctuations des indices de prix depuis deux ans. Ils serviront de nouveaux tarifs de référence pour les révisions futures (en remplacement des tarifs de 2020). Par rapport aux précédents tarifs, les abonnés de Thizy-les-Bourgs et Cours verront une diminution de leur facture, tandis que celles des abonnés de Claveisolles et Valsonne resteront stables.

L'élaboration d'un schéma directeur est en cours pour le réseau de chaleur à Thizy-les-Bourgs. Ses conclusions, sous la forme de scenarii pour le développement du réseau seront rendues début 2025.

Sur cette même commune et en parallèle de ce schéma directeur, la COR a étudié la possibilité de raccorder le collège La Platière au réseau. Les éléments technico-économiques disponibles et les possibilités de financement rendent opportuns une telle proposition. Une demande de rencontre a été transmise au Département du Rhône : en cas d'acceptation, l'objectif sera d'effectuer ce raccordement courant 2025.



Quant au parc photovoltaïque de la COR, il comporte 29 installations depuis mai 2022 et la finalisation de la dernière tranche de production de nouvelles centrales. L'énergie électrique produite sur l'année 2024, par l'ensemble de ces installations, est estimée à 720 MWh.

Des actions ont été menées en 2024 pour l'entretien, la maintenance et la sécurité incendie des installations. Deux installations parmi les plus anciennes (PEPITA 1 et 2 à Thizy-les-Bourgs) ont bénéficié d'un nettoyage des panneaux, et un contrôle de conformité électrique a été réalisé pour l'ensemble des installations.



En parallèle, la COR étudie l'opportunité de réaliser de nouvelles installations. En complément des travaux d'identification de nouvelles installations réalisés conjointement avec le service Politiques contractuelles et développement durable, le service EnR étudie une augmentation de puissance sur le site de la station d'épuration d'Amplepuis. Ce travail se poursuivra sur 2025.

7. UNE ORGANISATION DES ASSEMBLÉES COMMUNAUTAIRES PLUS DURABLES

L'organisation des assemblées communautaires a été entièrement dématérialisée en 2024, ce qui, conformément au fil rouge du Projet de territoire de la COR, et uniquement pour la production des notes de synthèse et leurs annexes, a permis en 2024 d'éviter la consommation de 238 rames de papier, 28 000 litres d'eau, 3140 kWh et 1 tonne de CO₂. Le calendrier a également été revu, avec la systématisation des doubles assemblées (Bureau communautaire puis Conseil communautaire) et la réduction du nombre d'assemblées, permettant ainsi de réduire les déplacements des élus concernés et des services de la COR mobilisés.

8. UNE COMMANDE PUBLIQUE QUI POURSUIT SA TRANSFORMATION RESPONSABLE

Toujours dans le même souci de prendre en compte, dans ses achats, les enjeux de développement durable, la COR poursuit la transformation de sa commande publique : elle ambitionne de la rendre encore plus durable dans ses aspects environnementaux, sociaux et économiques.

Pour rappel, conformément à la loi n°2021-1104 du 22 août 2022 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, à ses décrets d'application parus, ainsi qu'au Plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025, 100 % des achats de la COR supérieurs au seuil de publicité et de mise en concurrence devront comprendre au moins une considération environnementale (une clause dans le cahier des charges et un critère d'analyse des offres) à compter du 22 août 2026.

La COR se prépare à cette transition. Ainsi, en 2024, 88 % des marchés publics concernés comprenaient une clause environnementale et 100 % des consultations prévoient un critère environnemental.

La collectivité souhaite également être un acheteur socialement responsable. Au-delà d'être attentive à la lutte contre le travail dissimulé, la COR a passé trois marchés publics actuellement en cours d'exécution qui comprennent des clauses d'insertion et qui concernent des travaux de voirie, l'entretien d'espaces verts et la gestion des déchèteries. Deux autres marchés ont été réservés à des structures d'insertion par l'activité économique pour des prestations d'entretien, de nettoyage, de ripeur, de distribution de documents de communication et de manutention. Enfin, la COR réserve une part de ses achats de fournitures de bureau et de nettoyage à des ateliers protégés.

La COR s'emploie également à respecter la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) qui impose désormais aux acheteurs publics d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées, selon des proportions fixées par type de produits (entre 20 % et 40 %).

Enfin, le service mutualisé marchés publics incite autant que possible les communes membres à introduire des considérations de développement durable au sein de leurs consultations. En 2024, 67 % des marchés publics rédigés et 33 % des marchés publics relus par l'agent du service mutualisé comprenaient un critère environnemental.

9. UN SERVICE INFORMATIQUE ET TRANSITION NUMÉRIQUE TOUJOURS PLUS VERTUEUX

En 2024, le service Systèmes d'information, transition numérique a réalisé plusieurs actions pour pérenniser son travail en matière de développement durable.

Le nouveau marché de reprographie a permis le remplacement de 21 photocopies par du matériel reconditionné, soit environ 16 % de l'ensemble du parc.

La mise en œuvre du programme pour limiter des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a permis de ne pas utiliser 27 % d'acier, 8 % d'aluminium, 7 % de cuivre, 13 % de verre, 43 % de plastique et 1,5 % de fibre de verre.

La démarche Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) du service a permis de valoriser 1 256 kg de matières et d'éviter 160 tonnes équivalentes de CO₂.

Un projet de parapheur électronique a débuté afin de poursuivre la chaîne de dématérialisation et réduire considérablement le nombre d'impressions, les déplacements entre les sites et favoriser le télétravail.

Une réflexion sur la sobriété numérique a été initiée, au sein du service, afin de proposer un plan d'actions (sensibilisation, choix et renouvellement du matériel...) sur l'année 2025.



B. DES PORTEURS DE PROJETS PUBLICS ET PRIVÉS **LARGEMENT ACCOMPAGNÉS** **DANS LEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

La stratégie territoriale de l'Ouest rhodanien relative à la transition écologique et énergétique concerne l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités bien sûr, mais également les entreprises, les associations, les agriculteurs, les habitants, etc. En tant que coordinatrice de cette thématique, la COR poursuit son accompagnement des porteurs de projets liés à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables. De même, elle élargit son programme d'animations de sensibilisation à de nouveaux publics.



145 → le nombre de bâtiments suivis par l'économie de flux.

1. UNE REPRISE DU SERVICE MUTUALISÉ D'ÉCONOME DE FLUX



La COR, en association avec le Syder, l'Alte 69 et six autres collectivités du Rhône, a été retenue à l'Appel à manifestations d'intérêt (AMI) Séquoia de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). L'objectif est de mettre en place un service mutualisé d'économie de flux au sein de chaque collectivité. Ces économies de flux travaillent en réseau en mutualisant méthodes et outils (logiciel et systèmes de télérègle) pour suivre efficacement les consommations des bâtiments publics et mettre en œuvre des actions adaptées pour les réduire.



Depuis 2022, la COR a déployé le service d'économie de flux auprès de ses communes. En plus de l'accompagnement de l'économie de flux, les communes adhérentes au service ont accès à la plateforme Savee, de suivi et d'optimisation des consommations d'énergies (contrôle, analyse, actions correctives). 19 communes ont adhéré au service en 2023 pour un suivi de 112 bâtiments, en plus des 33 bâtiments intercommunaux que la COR suit pour son propre compte.



Le service a été interrompu de mi-septembre 2023 à début mai 2024 faute de ressource humaine. Après le recrutement d'un nouvel agent, le service mutualisé a pu reprendre avec une approche orientée prioritairement sur des actions de maîtrise d'usage via l'analyse poussée des données de consommations. Plusieurs expérimentations ont débuté pour la période de chauffe 2024/2025 sur les communes de Ranchal (école) et Poule-les-Écharmeaux (salle des fêtes).



2. UN ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS PUBLICS ET PRIVÉS QUI SE POURSUIT

La COR accompagne, à l'échelle de son territoire, les collectivités et des professionnels pour des projets liés à la maîtrise des consommations d'énergie, la rénovation énergétique ambitieuse, les constructions neuves performantes et le développement des énergies renouvelables. L'ingénierie financière associée aux besoins du porteur de projet est également proposée afin d'optimiser le projet.

Cet accompagnement se veut personnalisé afin de répondre spécifiquement aux besoins du porteur et se fait principalement avec l'aide de l'Alte 69 et de bureaux d'études prestataires.

En 2024, 11 communes et 13 acteurs privés ont été accompagnés pour des projets de maîtrise de l'énergie. Pour les installations photovoltaïques, six publics et six privés ont bénéficié d'un accompagnement de la COR.

Plusieurs communes ont également été aidées dans le dépôt de leurs demandes de subventions (dotations de l'Etat, appel à manifestation d'intérêt Chêne) pour leurs investissements proprement dits, des missions de maîtrise d'œuvre, l'élaboration de schéma directeur immobilier, des études et des audits... Tous ces dépôts ont été fructueux.



Afin de mieux faire connaître l'accompagnement proposé par la COR, une première Matinale de la Transition énergétique intitulée *L'ingénierie au service des projets communaux* a été organisée par la COR à Poule-les-Écharmeaux le 23 septembre 2024.

3. UN CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE AVEC L'ADEME QUI PORTE SES FRUITS

Après une mise en œuvre anticipée et sa signature officielle le 27 octobre 2022, la COR a poursuivi le déploiement du Contrat de chaleur renouvelable avec l'ADEME qui confie ainsi à la COR la gestion d'une enveloppe d'aides financières issue du fonds chaleur national pour soutenir des projets de production d'énergies renouvelables thermiques (bois énergies, avec ou sans réseaux de chaleur, géothermie, solaire thermique), de la phase étude jusqu'à l'investissement.

Cette enveloppe, destinée à tout porteur de projet muni d'un numéro Siret/Siren (donc hors particuliers), est de 3 620 080 €, avec pour objectif la production de 8 323 MWh d'EnR thermique.

Ce partenariat a été élargi à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, pour laquelle la COR gère le CCR uniquement pour les communes rhodaniennes de cette collectivité.

À date du dernier comité d'engagement en novembre 2024, le CCR compte aujourd'hui :



**2 103 370 €
d'aides**

ont été attribuées depuis le début de mise en œuvre de ce contrat. Les travaux réalisés ont généré plus de 5 500 000 € d'investissement.

Le prévisionnel de chaleur renouvelable produit est de plus de 4 100 MWh/an.

4. UN CADASTRE SOLAIRE ENRICHIE DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS

Le cadastre solaire de la COR permet à tout citoyen du territoire de connaître le potentiel photovoltaïque de la toiture de son logement ou bâtiment. L'année 2024 a été marquée par des nouveautés importantes pour cet outil : nouveau parcours utilisateur, fonds de plan mis à jour prenant en compte les dernières constructions, possibilité de simuler le raccordement au réseau et un projet en autoconsommation, possibilité de simuler un bâtiment ou projet non-existant et foire aux questions ajoutée.

En 2024,

1535
simulations
de projets

ont été réalisées.

5. UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET DES COMMUNES DANS LA DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENR



La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit notamment que les communes puissent définir des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Cette loi vise à accélérer le développement des énergies renouvelables afin de porter la part des EnR à l'échelle nationale à 33 % en 2030, et en vue d'atteindre les objectifs régionaux qui nous demandent, en région Auvergne-Rhône-Alpes, de multiplier par 10 d'ici 2030 nos productions d'électricité photovoltaïque et de biogaz.

Ce zonage doit permettre d'identifier les lieux qui présentent un bon potentiel de développement des énergies renouvelables, sur lesquels il est préférable de développer en priorité des énergies renouvelables (volonté politique, acceptabilité locale, faibles contraintes réglementaires...). Elles sont définies par filières : éolien, solaire photovoltaïque, solaire thermique, hydroélectricité, géothermie, biométhane et biomasse.

Avant définition de ces zones par délibération du Conseil municipal, une concertation à l'échelle communale a été faite. La quasi-totalité des communes de la COR a défini des zones d'accélération des EnR. Un débat au sein du Conseil communautaire a eu lieu le 28 novembre 2024 comme le prévoit la loi.





6. UNE PROGRAMMATION D'ANIMATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE DIVERSIFIÉE ET ÉLARGIE

Comme les années précédentes, le service Politiques contractuelles et développement durable a proposé un programme d'animations aux thématiques diverses destinées à un public large.

ATELIERS BIODIVERSITÉ ↗

10 ateliers | 200 personnes

BALADE BOTANIQUE ↗

5 balades | 130 personnes

ATELIERS PARENTS ENFANTS ↗

**6 ateliers | 30 enfants
(et 24 adultes)**

ACCOMPAGNEMENT ÉCOLE ↗

École de Ranchal de janvier à juin

20 élèves

1 atelier enseignants (décembre)

7 enseignants

4 écoles de septembre à décembre

89 élèves au total

JEUX COOPÉRATIFS ↗

6 ateliers (pour le centre social et la ville de Tarare)

70 enfants/ados

7. UNE PROGRAMMATION LEADER CONCRÉTISÉE PAR QUATRE APPELS À PROJETS

LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est un dispositif européen créé en 1991 pour accompagner le développement des zones rurales. L'objectif est d'encourager les démarches ascendantes, l'expérimentation et l'innovation.

Pour la période 2023/2027, la programmation commune entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), la COR, la Communauté de Communes Saône Beaujolais et le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (qui regroupe lui-même les Communautés de communes du Pays de L'Arbresle, des Vallons du Lyonnais, du Pays Mornantais, de la Vallée du Garon) porte sur la revitalisation des centres-bourgs, l'économie et le tourisme, avec comme fil conducteur la transition écologique et énergétique.

Afin de préciser ces grandes thématiques, quatre appels à projets ont été publiés courant 2024 :

- aménagement des centres-bourgs pour en faire des lieux d'habitat attractifs et adaptés à l'évolution des usages et des besoins, notamment la mobilité ;
- développer une offre accessible et un maillage équilibré de services de proximité ;
- accompagner les mutations économiques du Rhône ;
- développer et valoriser une offre de tourisme durable, valorisant les ressources du territoire et faciliter l'expérience de la clientèle de proximité.

02.

La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

**De la préservation de l'eau à la gestion des déchets,
en passant par la sobriété foncière, la COR intègre
dans chacune de ses politiques son souci de la
préservation des ressources naturelles.**



A. LA COR, **ACTIVE DANS LA PROTECTION DES ESPACES PORTEURS DE BIODIVERSITÉ**

La COR est très soucieuse de la préservation de l'environnement, de la biodiversité et des ressources naturelles toujours dans l'esprit du fil rouge de son Projet de territoire. Elle mène des actions pour amoindrir les conséquences de l'urbanisation et du changement climatique, qui fragilisent les espaces porteurs de biodiversité alors qu'ils participent au maintien d'une bonne qualité de vie des habitants et plus largement à l'attractivité économique et touristique du territoire.



1. LES LANDES DU BEAUJOLAIS : DERNIÈRE ANNÉE DU PLAN DE GESTION

L'espace naturel sensible des Landes du Beaujolais, d'une surface totale de 679 ha, s'étend sur plusieurs communes appartenant à trois intercommunalités différentes. Pour la COR, les communes de Claveisolles et Lamure-sur-Azergues sont concernées. Reconnues notamment pour la présence de milieux remarquables tels que les landes et les pelouses sèches, d'espèces patrimoniales comme l'Orchis sureau, et de nombreux oiseaux à fort enjeu parmi lesquels le Busard cendré, les Landes du Beaujolais font l'objet d'un plan de gestion.

2024 est la dernière année de mise en œuvre du plan de gestion : les actions relèvent essentiellement de la gestion du pâturage, de suivis scientifiques et d'animations de sensibilisation.



2. UN ÉCO-PÂTURAGE TOUJOURS EN ŒUVRE SUR LES ESPACES ENHERBÉS DU LAC DES SAPINS

La base de loisirs du Lac des Sapins maintient son engagement dans la gestion différenciée de ses espaces enherbés. La ferme Labèle Colline, exploitation en agriculture biologique, met à disposition un troupeau de 120 moutons depuis 2022. La proximité de l'exploitation agricole, basée à Amplepuis, permet de réaliser chaque transhumance à pied et d'intervenir tout au long de l'année, en fonction des conditions météorologiques, sur les parcelles prévues à cet effet sur le site du Lac des Sapins.

L'écopâturage qui consiste à réaliser le fauchage et débroussaillage des espaces verts avec des

animaux est une solution alternative à l'entretien mécanique des espaces. Il permet de diminuer la consommation de carburant et les pollutions associées à l'utilisation des machines.

Il est également pratiqué la fauche tardive et l'implantation de prairies fleuries qui favorisent la reproduction des insectes pollinisateurs. Les berges sont entretenues manuellement afin de sélectionner les pousses naturelles.

Enfin, est favorisée l'utilisation d'outils électriques par l'équipe technique de la COR : taille haie, tronçonneuse.

3. UNE EXPÉRIMENTATION POUR L'AMÉNAGEMENT PLUS DURABLES DE NOS FUTURES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la COR s'engage dans l'aménagement de zones en veillant à minimiser les impacts sur l'environnement. Plus récemment, elle adopte une approche de planification modulaire et durable pour la reconfiguration des zones.

Conformément aux dispositions légales, des études environnementales et des dossiers Loi sur l'eau sont systématiquement élaborés pour chaque zone aménagée. La préservation des écosystèmes naturels est une priorité, tout comme l'intégration et le maintien des trames vertes et bleues au sein des projets.

En 2024, le projet d'aménagement de la zone d'activités Actival 2 a ainsi fait l'objet d'un accompagnement spécifique sur l'intégration des enjeux climatiques et énergétiques dans l'aménagement de la zone, intégrant la mesure du bilan carbone. Cet accompagnement, financé par le Fonds vert, a pour objectif de permettre un aménagement exemplaire de la zone d'activités et de servir de référence pour les projets à venir.

2024 a également vu le début du travail sur un cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales pour cette zone d'activités, grâce à l'accompagnement du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et d'un bureau d'études spécialisé. Ce cahier des prescriptions doit lui aussi servir de référence pour les projets à venir.

B. L'EAU, UNE RESSOURCE TOUJOURS AUSSI FRAGILE

Compétente en matière d'assainissement, la COR intervient sur ses réseaux et ses stations d'épuration afin de répondre au mieux aux exigences de qualité et d'exemplarité en termes de préservation de l'environnement. L'année 2024 a été très riche : de nombreuses actions durables ont été réalisées.



Ainsi, la COR a réalisé

sept
diagnostics périodiques

de ses systèmes d'assainissement, dans l'objectif de limiter les déversements au milieu naturel, d'améliorer la connaissance de son patrimoine et d'optimiser le fonctionnement de ces systèmes par temps sec et temps de pluie. Ces diagnostics ont été réalisés par des bureaux d'études spécialisés grâce à des inspections sur le terrain, des campagnes de mesure, ainsi que des inspections nocturnes et par caméra. L'ensemble de ces investigations aboutira, début 2025, à un programme pluriannuel de travaux chiffré et planifié.

Quant au diagnostic permanent, il a été mis en place sur les principaux systèmes d'assainissement (Tarare, Amblepuis, les Arthauds). Avec les premières données obtenues, il permettra de sectoriser les bassins versants sujets à des intrusions d'eaux claires parasites et à orienter la recherche des intrusions puis les travaux éventuels.



Au cours de l'année 2024, d'importants travaux de renouvellement de réseau d'eaux usées ont été menés dans les communes de :

- >> Saint-Jean-la-Bussière ;
- >> Cours ;
- >> Thizy-les-Bourgs ;
- >> Saint-Forgeux ;
- >> Saint-Romain-de-Popey ;
- >> Vindry-sur-Turdine ;
- >> Valsonne ;
- >> Lamure-sur-Azergues.

Ces travaux d'assainissement ont plusieurs objectifs : réduire l'apport d'eau claire parasites du réseau d'assainissement, supprimer les rejets d'assainissement au milieu naturel et contribuer au renouvellement de notre patrimoine.

La suppression de la station d'épuration de Marnand est à l'étude : des scénarii ont été élaborés dans le but de la raccorder sur un autre système d'assainissement, celui d'Amplepuis-Thizy.

Quant à la station d'épuration de Les Sauvages, la COR a lancé le marché de travaux à l'été 2024 pour sa réhabilitation après avoir obtenu les autorisations nécessaires. Cette station d'épuration va être démolie après la mise en service de la nouvelle unité de traitement. Les travaux seront réalisés en 2025 afin d'améliorer les rejets au milieu naturel.

La COR réalise également des études sur la recherche de micropolluants dans les réseaux d'assainissement afin de définir les actions à mettre en place, et poursuit ses visites en entreprises afin de régulariser les rejets d'assainissement liés à leurs activités. Celles-ci peuvent donner lieu à des mises en conformité des installations d'assainissement avec l'aide financière des Agences de l'eau.

Concernant l'eau potable (production et distribution), la COR est compétente sur la commune de Poule-les-Écharmeaux. Afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée aux usagers et de réduire le nombre de fuites, des études préparatoires au renouvellement ont

été réalisées en 2024 afin de programmer des travaux en début d'année 2025 au niveau de canalisations particulièrement sensibles sur le secteur de Les Monneries. De plus, la COR a lancé un diagnostic génie civil des ouvrages en vue d'établir un programme de travaux sur les ouvrages prioritaires. Une étude de sécurisation de l'alimentation en eau de la commune est en cours.

Au-delà de ces études et travaux sur son patrimoine, la COR mène parallèlement des actions de sensibilisation des pétitionnaires sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle, lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme, et ce, avec l'aide de ses délégataires.

C. LA COR, SOUCIEUSE D'UNE UTILISATION OPTIMISÉE DES SOLS

L'artificialisation des sols, l'étalement urbain et la rareté du foncier représentent aujourd'hui des enjeux essentiels pour les territoires.



L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le Plan urbanisme construction architecture (PUCA) et la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) ont initié en 2020 la démarche expérimentale Territoires pilotes de sobriété foncière (TPSF) dans le cadre du programme national Action cœur de ville (ACV). Cette démarche, lancée sous forme d'appel à candidatures, a pour objectif d'accompagner les intercommunalités et communes dans l'élaboration d'une stratégie conciliant développement urbain et réduction de

l'artificialisation des sols, en s'appuyant sur la qualité de vie qu'offre une ville à taille humaine.

La candidature de la COR réalisée conjointement avec les communes de Tarare, Amplepuis, Cours et Thizy-les-Bourgs, a été retenue. Lancée à l'automne 2022, cette démarche s'est poursuivie en 2023 par le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et par la collecte, par ce dernier, de l'ensemble des données nécessaires à la première phase de la démarche, à savoir l'élaboration d'une synthèse cartographique de l'ensemble des stratégies thématiques de la COR.

La démarche a rythmé l'année 2024 avec la réalisation de différentes cartographies permettant de synthétiser les enjeux thématiques de la COR. Sur la fin d'année, les élus des communes ont été sollicités afin de choisir les sites démonstrateurs qui feront l'objet d'études en lien avec la sobriété foncière, choisis notamment pour leur caractère reproductible sur plusieurs secteurs du territoire.

Parallèlement à cette démarche, la COR dispose depuis 2023 d'un Schéma d'accueil des entreprises (SAE). Devenu impératif en tant qu'outil à la fois stratégique et opérationnel, il permet de disposer, dans un premier temps et en lien avec le travail d'inventaire des zones d'activités économiques, d'une connaissance approfondie du potentiel foncier ainsi que de l'utilisation foncière existante.

Cette démarche vise, dans un second temps, à définir une politique foncière et d'accueil des entreprises, et de manière plus étendue, à élaborer une véritable stratégie de développement économique.

La réhabilitation des friches industrielles offre quelques opportunités pour mettre en place

le Zéro artificialisation nette (ZAN), prévu dans le cadre de la loi Climat et résilience. La réhabilitation des friches est une volonté affirmée des élus du territoire, qui souhaitent optimiser le foncier, sécuriser les sites, améliorer l'image des entrées de ville et offrir à leurs concitoyens des espaces de travail paysagers plus respectueux de l'environnement. Ces investissements se feront notamment à Tarare, Cours, Chambost-Allières, Lamure-sur-Azergues, Thizy-les-Bourgs et Amplepuis.

La politique de réhabilitation des sites les plus pollués se poursuit grâce à des conventions signées entre la COR et l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA).

D. UNE COLLECTE ET UNE GESTION DES DÉCHETS QUI SE VEULENT TOUJOURS PLUS DURABLES

Suite aux diverses pannes des camions de collecte que la COR a connues en 2023, une nouvelle organisation du temps de travail a été validée afin de garantir une continuité de service en fonction des moyens humains et matériels disponibles. Au quotidien, le travail de nuit a été instauré pour deux agents, ce qui permet de limiter le nombre de camions en circulation en même temps et donc d'assurer la continuité de service même en cas de panne ou d'immobilisation des véhicules.



Le service Gestion des déchets a poursuivi la sensibilisation des habitants à la réduction des déchets en proposant des ateliers lors de la Semaine européenne de réduction des déchets, co-organisée avec les Micro-Folies. Pour 2024, la COR a souhaité proposer des ateliers d'activités basés sur le réemploi et le zéro déchet : fabrication de liquide vaisselle, de pastille pour lave-vaisselle et de lessive au savon de Marseille, fabrication de blocs WC à la lavande, de crème à récurer la salle de bain (animé par Multibees), création de décoration de Noël avec la graveuse du FabLab (animé par l'Atelier) ou encore fabrication de Tawashi (éponge zéro déchet que l'on fabrique avec du tissu de récupération).

La distribution des composteurs individuels a été maintenue en début d'année. Durant l'été, le fournisseur a été victime d'un incendie, ce qui l'a empêché de pouvoir fournir la collectivité en composteurs sur le deuxième semestre.

Malgré une année 2023 favorable à une baisse du taux de refus, la tendance 2024 se caractérise par une hausse des déchets non conformes dans les bacs jaunes (seuls les emballages doivent être déposés vides et en vrac dans les bacs jaunes). La COR mène une réflexion pour sensibiliser davantage les usagers à ce sujet qui a un impact financier important. Le tonnage des ordures ménagères augmente sensiblement en 2024 de 2 %.

En 2024, les déchèteries de la COR affichent

une baisse de tonnage de 38 %

concernant les principaux déchets (déchets ultimes, bois, gravats, plâtre, ferraille, carton).

Pour continuer sur cette lancée, le contrôle d'accès par lecture de plaque minéralogique a été mis en place depuis l'été 2024. Le règlement des déchèteries a été revu et validé en Conseil communautaire pour intégrer cette évolution. Les usagers bénéficient de 36 crédits d'accès gratuits par an à utiliser en fonction de leur besoin. Cette souplesse permet de mieux répondre aux attentes des usagers qui pourront venir plusieurs fois sur une même journée dans nos sites sans limitation de volume. Les objectifs principaux sont de limiter le nombre de véhicule en simultané sur les sites grâce à l'optimisation de l'utilisation des crédits par les usagers et de ne permettre l'accès qu'aux habitants de la COR.

03.

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations pour l'épanouissement de tous les êtres humains

Par la diversité des actions en matière de cohésion sociale, de culture ou encore de mobilité, la COR et ses services participent au quotidien, sur le terrain, à développer le pilier social du développement durable en proposant régulièrement des solutions innovantes.



La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations pour l'épanouissement de tous les êtres humains

A. UNE POLITIQUE CULTURELLE QUI RÉPOND PLEINEMENT EN ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Permettre à chacun d'aiguiser sa curiosité, de pratiquer de la musique ou encore de sortir et participer à la vie culturelle locale, la politique culturelle de la COR s'inscrit dans le Projet de territoire en termes de cohésion sociale, de développement local et d'image du territoire.



1. ENTRE EXPOSITION TEMPORAIRE ET MUSÉE NUMÉRIQUE

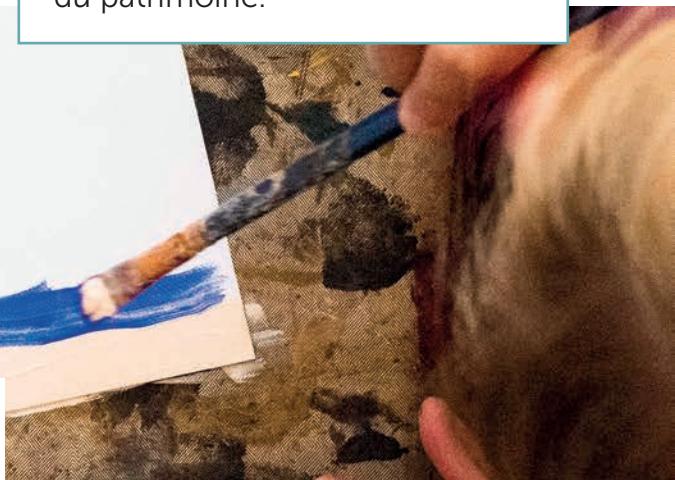
En 2024, le musée Barthélemy Thimonnier a accueilli, du 24 mai au 18 août, une exposition temporaire créée par le Géoparc Beaujolais : *500 millions d'années et un jour*. Les visiteurs ont pu découvrir les richesses géologiques du territoire et prendre connaissance des multiples usages qu'en ont fait les humains.



La Micro-Folie a fonctionné sur deux sites en 2024 (Lamure-sur-Azergues et Tarare), du fait des travaux de rénovation menés à l'Écomusée du Haut-Beaujolais. Dispositif culturel innovant, au service des territoires et soutenu par l'État, cet équipement propose des contenus culturels, ludiques et technologiques. En 2024, la Micro-Folie a mis en place des ateliers FabLab pour permettre au public de découvrir le fonctionnement et les possibilités de création offertes par des machines numériques.

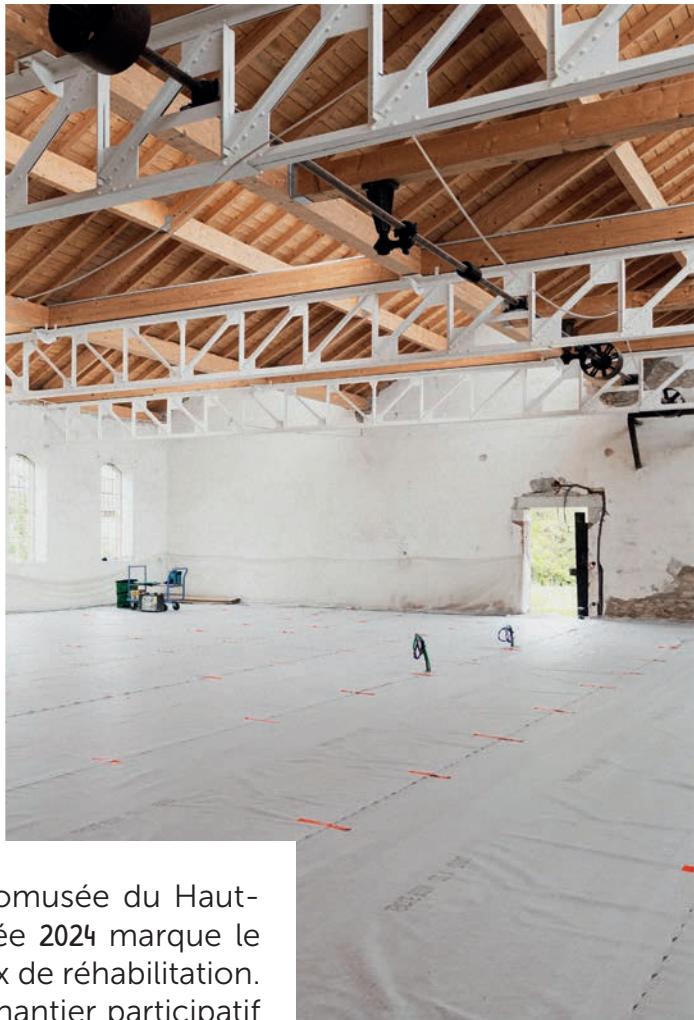
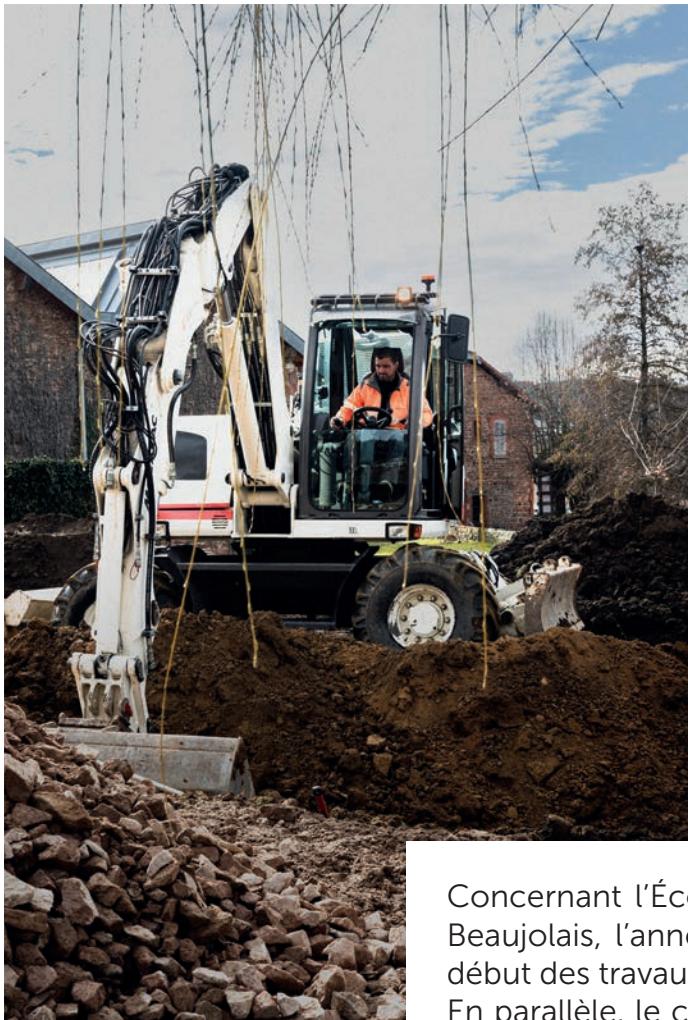
Des activités de médiation ont également été organisées tout au long de l'année sous forme d'ateliers, de conférences et d'accueils de groupes, autour, notamment, des thématiques de l'eau, des animaux marins, de la gestion des déchets, des jardins et des paysages.

En parallèle, le musée a proposé des événements gratuits et accessibles à tous les publics, favorisant ainsi l'accès à la culture et la mixité : spectacle *La robe à histoire de Capucine* pour la Nuit des musées et jeu de piste *À la découverte de l'objet mystère* pour les Journées européennes du patrimoine.

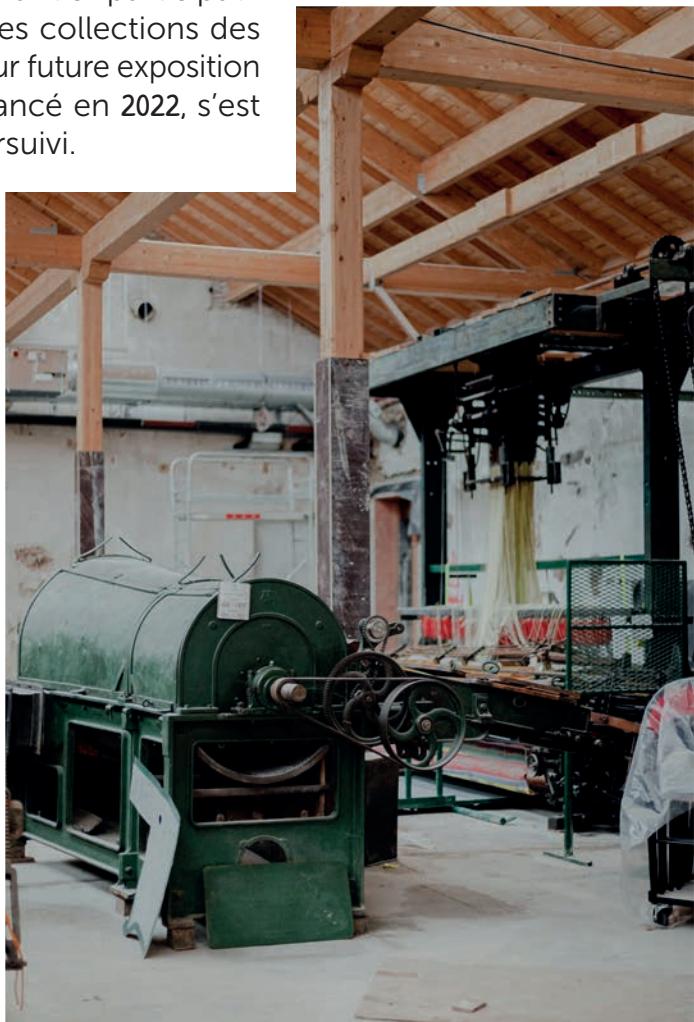


Des publics très différents ont été accueillis : particuliers adultes et enfants, scolaires, accueil de jour, personnes porteuses d'un handicap, foyer de personnes âgées, groupe d'alphabétisation de Tarare...

Enfin, dans le cadre de sa participation à la fête du court métrage, la Micro-Folie a diffusé des œuvres abordant des problématiques sociétales comme la mixité et la tolérance.



Concernant l'Écomusée du Haut-Beaujolais, l'année 2024 marque le début des travaux de réhabilitation. En parallèle, le chantier participatif de préparation des collections des machines pour leur future exposition dans le musée, lancé en 2022, s'est poursuivi.



2. UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE INTERCOMMUNALE AMBITIEUX

En mars 2023, la COR a approuvé le projet d'établissement de l'École de musique et de danse intercommunale (EMDI). Document issu d'une étroite collaboration entre l'équipe de l'EMDI, les élus, les partenaires et les usagers de l'établissement, il positionne l'école comme un outil politique majeur pour répondre aux enjeux du Projet de territoire jusqu'en 2028.

L'accent mis sur la participation des acteurs extérieurs reflète une volonté d'accroître son impact et d'élargir son public. Depuis cette approbation, des initiatives ont été lancées en collaboration avec les centres sociaux, le service Politique de la ville de la Ville de Tarare, les ensembles musicaux du territoire et l'Éducation nationale.



En septembre 2024, un projet d'envergure a été lancé à l'école Jean de la Fontaine à Ronno : la création d'un orchestre à vent impliquant 13 élèves et un enseignant. Ce projet est mené en collaboration avec Emmanuel Bigand, enseignant-chercheur et auteur de La Symphonie neuronale.



3. UNE OFFRE CULTURELLE DIVERSIFIÉE

La COR déploie une saison culturelle riche et diversifiée, proposant des spectacles, concerts et actions culturelles dans de nombreuses communes du territoire. Cette politique a bénéficié cette année du soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes en faveur de la culture dans les territoires.

Comme le souligne le groupe de réflexion The Shift Project dans sa publication de 2021 *Décarbonons la culture*, développer une offre de spectacles de proximité dans les territoires permet une emprunte carbone moindre par rapport à une offre culturelle urbaine en plus grand format (significatif en termes de réduction des kilomètres parcourus par les publics, et de sobriété énergétique par rapport à de plus grandes salles).



La mission culture continue d'inscrire ses actions dans une démarche éco-responsable en :



s'inscrivant dans des dynamiques de tournées pour optimiser les déplacements et réduire l'impact carbone, en faisant appel à des équipes artistiques régionales et en favorisant l'utilisation du train pour les artistes venant de loin ;



privilégiant des achats locaux et de saison pour l'accueil des artistes, en utilisant des matériaux recyclables ou réutilisables (bouteilles en verre, vaisselle en dur, gobelets réutilisables) ;



renforçant le tri des déchets sur les lieux de spectacles et en collaboration avec les associations locales gestionnaires de buvettes ;



mettant à disposition un parc de matériel technique, régulièrement prêté aux associations locales. Cette aide logistique facilite l'organisation d'évènements culturels tout en renforçant la dynamique associative et culturelle du territoire.

Plusieurs formes artistiques programmées en 2024 ont mis en lumière des thématiques en lien avec la transition écologique ou la biodiversité :

MORT D'UNE MONTAGNE

présenté en février 2024 à Thizy-les-Bourgs et à Les Sauvages, une œuvre interrogeant la relation entre l'humain et les milieux naturels fragiles (programmation Théâtre de Villefranche) ;

MAIS OÙ ÊTES-VOUS ?

présenté en mars 2024 à Saint-Forgeux, invitant les jeunes enfants à découvrir et respecter la biodiversité au jardin (saison jeune public) ;

GRAND-MÈRE FEUILLAGE

qui a été joué en mai 2024 à la cité scolaire de Tarare, axant leur propos sur l'harmonie entre l'homme et la nature (programmation Théâtre de Villefranche).



La COR a obtenu le label Territoire 100% EAC (Éducation artistique et culturelle) début 2024. La Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle permet de développer une politique forte de sensibilisation notamment des plus jeunes, mêlant l'éducation à l'art et, par l'art, à des enjeux plus large relevant d'enjeux de territoire ou en lien avec la transition écologique :

- le plasticien Grégoire Fournier a initié des enfants et adolescents de Tarare, Lamure-sur-Azergues et Saint-Romain-de-Popey à la fabrication d'encre végétale pour réaliser des œuvres en sérigraphie et peinture ;
- le paysagiste Thibault Rivière propose un observatoire ambulant de la rivière Azergues aux enfants des écoles du nord du territoire.

Le festival Fragments qui, depuis six éditions, proposait des spectacles éclectiques dans quatre à cinq communes différentes, n'a pas été reconduit en 2024. Les réflexions se poursuivent pour envisager un nouveau format permettant de mieux concilier circulation du public, visibilité et impact écologique.

L'année 2024 a également été marquée par le lancement d'une démarche concertée vers un Projet culturel de territoire. Partant des axes définis par le Projet de territoire, cette concertation intègre le fil rouge de la transition écologique au cœur de sa démarche. Ainsi, les élus de la Commission culture réunis en janvier ont travaillé sur les trois axes du Projet de territoire à travers le prisme de la culture, initiant déjà de belles pistes de réflexion sur le développement durable, la cohésion sociale et territoriale et l'attractivité du territoire.

Une réunion d'interconnaissance entre programmateurs du territoire, abordant les questions de mutualisation notamment, a été suivie d'une visio inspirante avec une association des Monts du Lyonnais (partage d'expériences d'un parc de matériel mutualisé et d'un agenda partagé en ligne).



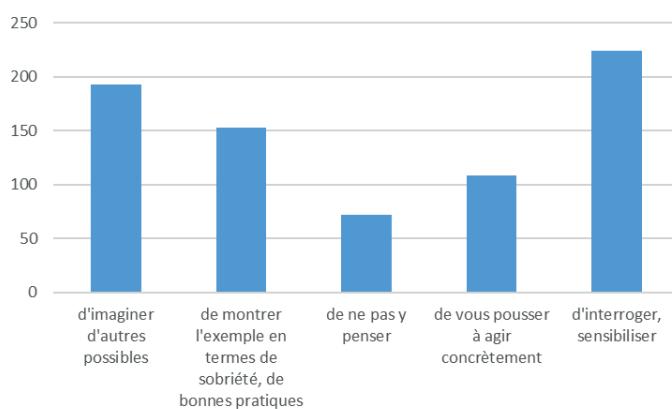
8 agents

des services Musées, EMDI et de la Mission culture ont bénéficié d'une Fresque de la culture ainsi que d'une réunion de suivi avec le service Politiques contractuelles et développement durable. Un chantier sur l'amélioration de l'information du public concernant les possibilités de transport est en train d'émerger.

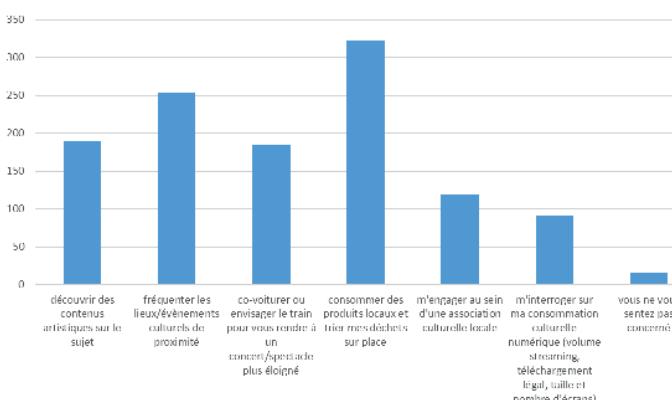


Enfin, une enquête réalisée durant l'été 2024 auprès de 460 personnes de tous âges a questionné le rapport à la culture (pratiques, sorties), et intégré deux questions relatives au développement durable :

Dans le contexte de crises multiples que nous connaissons (climatiques, énergétiques, économiques...), pour vous est-ce que la culture peut permettre ?



Les personnes interrogées sont prêtes à :



Par ailleurs sur les artistes répondant, environ

55 % se disent déjà engagés sur le sujet ;

35 % intéressés mais ne sachant pas quoi faire concrètement.

Des ateliers Culture et territoire se sont déroulés d'octobre à décembre 2024 :

1/ La place des gens

>> le 16 octobre : il y a été question de droits culturels ;

2/ Culture, transitions et coopérations

>> le 12 novembre. L'intervenant, directeur d'une salle de concert à Lyon, a partagé les résultats de démarches de bilan carbone à l'échelle d'acteurs des musiques actuelles, et invité les participants (acteurs culturels, élus, habitants) à s'interroger sur l'offre culturelle locale et l'imaginer plus vertueuse ;

3/ Quel(s) récit(s) pour notre territoire ?

>> le 9 décembre. La question d'un futur enviable, de projets culturels échos de notre territoire et inspirants pour l'avenir a été au cœur des réflexions.

Plus d'infos sur le blog :
www.reinventonsnosliens.fr

B. LA BOBINE, DEUX TIERS-LIEUX DE PROXIMITÉ TOUJOURS AUSSI INNOVANTS

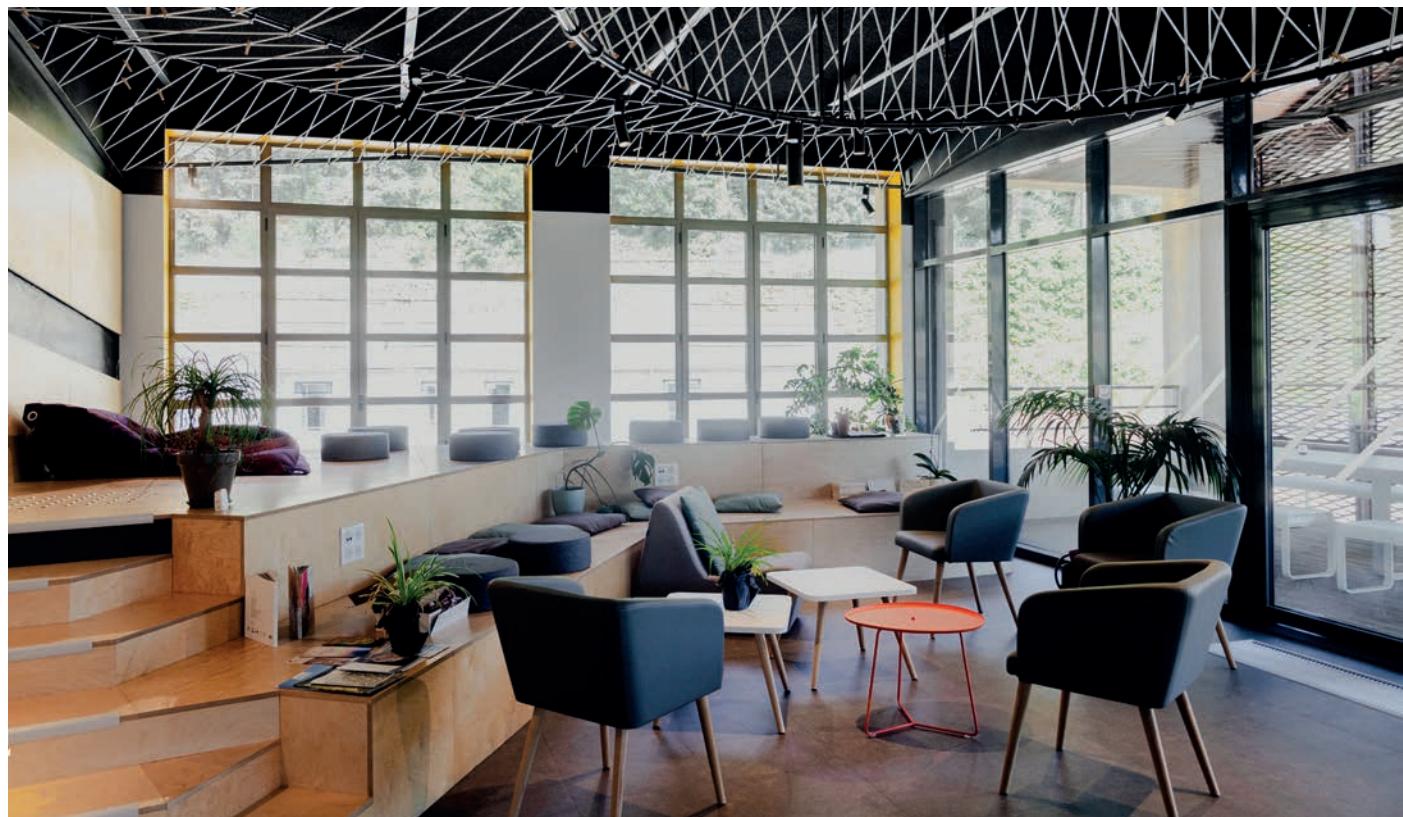


Depuis 2021, La Bobine à Tarare fixe l'objectif de réduire son impact comme celui des usagers du territoire, et ce, par une démarche individuelle et collective. La mobilité, la gestion des ressources, la coopération sont les axes dominants pour 2024.

Cet engagement se manifeste par différentes démarches.

LA PREMIÈRE

est la mise à disposition de son espace partagé. Tout repose sur le partage d'une surface commune et l'ensemble de ses équipements, mis à disposition à ses usagers et permettant l'exercice de plusieurs activités au sein d'un même espace. Par ce biais, La Bobine s'engage à agir sur la gestion de ses consommables (matériel de reprographie, vaisselle, consommables alimentaires, énergie) avec une veille particulière sur la consommation énergétique de son site. En effet, la température du site est optimisée par une gestion des températures extérieures et intérieures (régulation du système de chauffage au regard de l'ensoleillement, des espaces utilisés), la gestion de l'énergie (reprographie, lumières...) et la gestion des déchets. Par ailleurs, La Bobine engage ses partenaires et usagers à rentrer dans une démarche de formation autour du développement durable (ateliers réduction des déchets, conférences et ateliers avec le musée numérique, fresque du climat, fresque numérique et bilan carbone).



LA DEUXIÈME

est celle d'une offre de proximité, comme lieu de travail ou d'études. La fréquentation de l'espace de coworking de La Bobine démontre qu'elle permet la réduction des déplacements des pendulaires vers la Métropole de Lyon. Elle concourt aussi à des temps professionnels de mi-chemin. Certains usagers utilisent les locaux afin de se retrouver à mi-trajet en utilisant le train et ainsi réduire leur temps de trajet, coût, et impact. Depuis 2024, La Bobine coopère à un réseau de mobilité douce entre cyclistes qui partagent leur trajet, leur pratique des voiries et pistes cyclables.



LA TROISIÈME

relève du pilier social du développement durable, qui s'amplifie grâce à une dynamique collective du lieu. Le tiers-lieu, inclusif, créé des opportunités de coopérations, d'insertion professionnelle entre différentes sphères socio-professionnelles ou sociales. Les différentes briques d'activités de La Bobine sont propices à la rencontre de profils socio-professionnels différents, facilitant le lien social et une qualité de vie au travail. Par la coopération de ses ateliers comme les rendez-vous du numériques, La Bobine agit sur les disparités sociales en donnant accès à des services et savoirs nécessaires à tous.

UNE PROGRAMMATION SPÉCIALE À LA BOBINE LAMURE-SUR-AZERGUES

Une vingtaine de rendez-vous autour du développement durable ont été déclinés en à l'attention des acteurs locaux et des coworkers.

LES FORMATS

Des animations, des ateliers, des projections et des petits déjeuners proposés notamment dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable ou de celle de la réduction des déchets. La Bobine a accueilli également les participants des sorties biodiversité organisées par le service Politiques contractuelles et développement durable.

LES THÈMES

Le recyclage et le zéro déchet, la fabrication de cosmétique 100 % naturels et l'analyse des produits respectant l'environnement, la découverte des plantes de nos jardins, la mobilité à travers des ateliers de réparation de vélo notamment, etc.



C. L'ÉLABORATION, D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



En 2024, la COR a élaboré, avec les acteurs locaux sociaux, médico-sociaux, sanitaires, son Contrat local de santé (CLS). Ce dernier se structure autour de quatre grands axes de travail :

1

renforcer l'accès aux droits et aux soins ;

2

développer une offre de prévention et de promotion de la santé accessible à tous ;

3

promouvoir la santé mentale ;

4

mettre en place des environnements favorables à la santé.

Parmi les objectifs recherchés dans le premier axe, Renforcer l'accès aux droits et aux soins, afin de lutter contre le non-recours aux droits et aux soins de santé, le CLS se fixe comme objectif de renforcer les pratiques « d'aller vers » afin de faciliter l'accessibilité des dispositifs sociaux, médico-sociaux, sanitaires, de prévention et de soins aux populations les plus vulnérables et éloignées de cette offre. Les bilans de santé proposés sur deux communes du territoire et le soutien d'une étude sur les modalités « d'aller vers » contribuent à cet objectif.



Une offre d'actions de prévention et promotion adaptée se déploie sur l'ensemble des bassins de vie de la COR avec la formation de communautés de professionnels sur différents secteurs afin de déployer des actions au plus proche des habitants. Une formation sur la vie affective et sexuelle à destination des jeunes, initiée en 2023 à Tarare, s'est déployée en 2024 sur le bassin de Thizy-les-Bourgs, Cours et Amplepuis.

Pour promouvoir la santé mentale, le Point écoute adulte porté par la COR est présent à Tarare et Thizy-les-Bourgs, au plus près de la population avec des permanences dans les Maisons du Rhône. Le Conseil local de santé mentale (CLSM) Rhône Ouest co-porté avec la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle, poursuit son action en favorisant l'interconnaissance entre les professionnels autour de deux thématiques : le décrochage scolaire et l'insertion, logement, emploi.

Le CLSM, via son dernier axe, vise à s'articuler avec d'autres documents stratégiques de la COR, comme le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et à créer des environnements favorables à la santé. Pour cela, il s'agit de développer les connaissances des habitants sur la qualité de l'environnement intérieur, notamment la qualité de l'air. Il s'agit également de prendre en compte

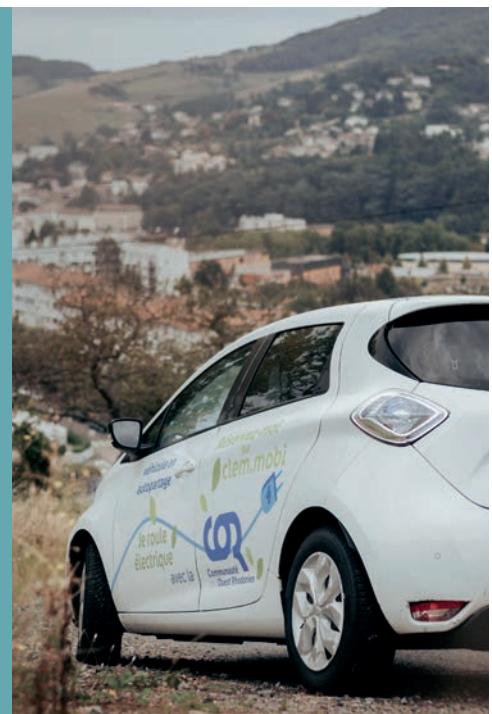
les enjeux de vieillissement de la population, en promouvant les espaces urbains apaisés, les îlots de fraîcheur. Ces dispositifs sont à l'intersection des enjeux du vieillissement de la population et de la lutte contre le réchauffement climatique.



D. UNE OFFRE DE MOBILITÉ RENFORCÉE



La COR est engagée dans une mobilité solidaire, active, durable et adaptée à un territoire semi-rural, étendu et vallonné. La COR porte plusieurs dispositifs : CORUS Transport à la demande, l'autopartage entre particuliers, Covoit'go et l'autopartage avec un véhicule électrique mis à la disposition des usagers.





>> COVOIT GO

Il s'agit d'un système de covoiturage dynamique ou d'auto-stop organisé. Il est à ce jour déployé sur l'ensemble de la COR, à l'image de celui existant sur la Haute-Vallée d'Azergues. Fin 2024, de nouveaux panneaux plus performants ont été installés sur trois arrêts de la Haute-Vallée d'Azergues, permettant de diffuser des messages promotionnels du service.

>> DEUX SERVICES VÉLO : STATIONS LIBRE-SERVICE ET LOCATION LONGUE DURÉE

Des actions visant à favoriser l'usage du vélo ont d'ores et déjà été engagées, avec la création en 2019 de deux stations de location de vélos à assistance électrique (VAE) à Tarare et Amplepuis pour un total de 30 vélos.

Une offre complémentaire a vu le jour en mai 2024 : le service ByCOR +. Il permet de bénéficier d'un VAE à domicile pour une durée de trois à six mois. Tout équipés, ces 35 nouveaux vélos visent les petits déplacements du quotidien : aller faire des courses, récupérer ses jeunes enfants sur leur lieu de garde ou aller au travail. Ces vélos ont fait l'objet de deux périodes de location en 2024, en mai et en septembre.

Également lancée en 2024, une aide à l'achat de vélo est proposée à tous les habitants qui ont eu recours au service de location de VAE de la COR.



>> CORUS, LE TRANSPORT À LA DEMANDE

En plus des lignes régulières et scolaires gérées par l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL), un système solidaire de Transport à la demande (TAD) permet aux personnes ne disposant pas de voiture, n'étant plus en capacité de conduire ou n'ayant pas le permis de conduire, de pouvoir accéder aux services vers les polarités les plus proches de chez eux. Il s'agit également de favoriser l'accès à l'emploi et de proposer une mobilité pour tous. À ce jour, près de 150 usagers utilisent régulièrement le service.

Fin 2024, une nouvelle organisation a été lancée avec un seul prestataire pour gérer la centrale de réservation et pour réaliser les trajets. Un nouveau tarif unique a été défini pour les trajets réguliers (2,5 €), et pour les trajets réalisés en direction d'une polarité en dehors du territoire (3 €). Une nouvelle offre est développée pour permettre aux usagers du territoire qui ne sont pas véhiculés d'accéder à une offre de soin, pour 3 €.



>> UNE POLITIQUE CYCLABLE GLOBALE

En juin 2024, la COR a approuvé son Schéma directeur cyclable. Il contient plusieurs axes d'intervention afin de concevoir une politique cyclable globale :

aménagement, stationnement, services, communication-animation, aide à l'achat.

En matière d'animation et de communication, la COR travaille à développer une culture vélo sur le territoire. Différentes actions de sensibilisation sont programmées à destination du grand public telles que des sessions de remise en selle, des essais de VAE, des formations à la réparation ou encore des projections documentaires : comme point d'orgue de cette année 2024, le mois Mai à vélo (10 rendez-vous proposés à travers le territoire pour découvrir les bénéfices du vélo) ainsi que la première Fête du vélo organisée à Tarare, qui a attiré 657 visiteurs sur deux jours.

Les scolaires ont bénéficié quant à eux d'interventions en classe et d'animations sur l'écomobilité, la sécurité routière ou encore la mécanique vélo.



04.

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Par ces actions en faveur de la rénovation de l'habitat, du commerce local et de l'agriculture, la COR entend favoriser un développement raisonné et de proximité.



Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

A. UNE POLITIQUE DE L'HABITAT AMBITIEUSE

Reconnue pour son action volontariste en matière de rénovation énergétique de l'habitat, la COR poursuit ses efforts afin de baisser la consommation énergétique du territoire grâce à deux volets principaux :

- l'aide et l'accompagnement des habitants ;
- la mise en œuvre de programmes de rénovation dans les polarités de l'Ouest rhodanien.

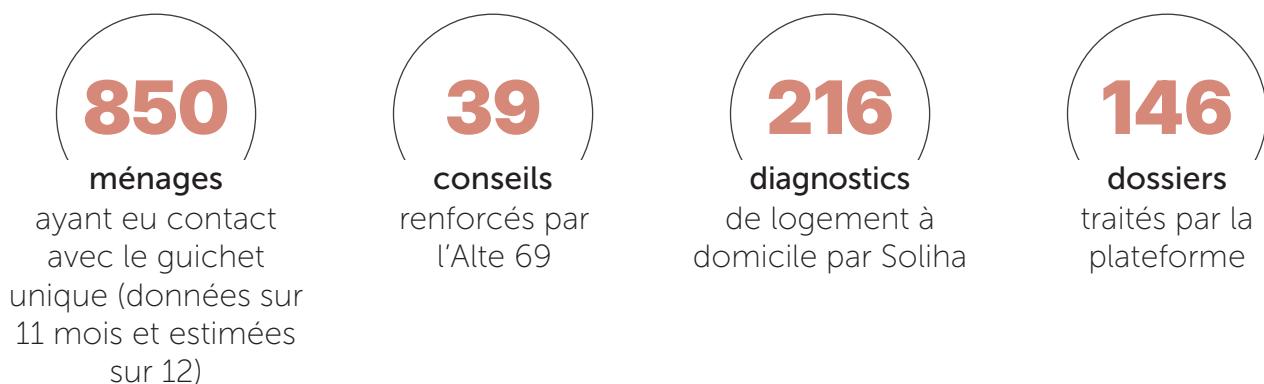


1. RECONDUCTION DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION DE L'HABITAT ET DEUXIÈME ÉDITION DU FORUM DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

La COR poursuit son engagement en faveur du développement durable au travers, notamment, d'une politique particulièrement volontariste en matière de rénovation énergétique.

Pour cela, la COR a reconduit sa plateforme de rénovation de l'habitat qui accompagne d'un point de vue administratif, technique et financier les propriétaires occupants et bailleurs dans le projet de rénovation de leur bien. Pour cela, la COR s'adjoint les compétences de deux partenaires : l'Alte 69 et Soliha.

Ainsi, le bilan 2024 fait ressortir :



**512 596 €
d'aides**

allouées par la COR
pour un montant de travaux de 4 661 202 €.



2024 a vu également la deuxième édition du Forum de la rénovation de l'habitat. Organisé par la COR les 25 et 26 octobre 2024 à Les Sauvages, cet évènement à destination des habitants, investisseurs et professionnels de la rénovation de l'habitat a permis d'apporter des conseils, de sensibiliser et de créer du lien entre les différents publics.



Enfin, sur les six derniers mois de l'année 2024, la préparation du nouveau mode de contractualisation avec l'État via le nouveau Pacte territorial a mobilisé les équipes afin de permettre à la COR de renouveler son engagement en faveur de la rénovation énergétique.

2. DE MULTIPLES OPÉRATIONS AMBITIEUSES CONCOURANT À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

>> OPAH-RU AMPLEPUIS :
DES OBJECTIFS INITIAUX
REVUS À LA HAUSSE

L'OPAH-RU a été signée le 16 février 2021 pour six ans. Du fait d'une forte dynamique dès la première année, un avenant n°1 a été signé le 20 octobre 2022 afin d'augmenter les objectifs propriétaires occupants et bailleurs. Pour l'année 2024, le bilan est le suivant pour les propriétaires occupants : cinq dossiers d'adaptation du logement à la perte d'autonomie, cinq dossiers de rénovation énergétique et 54 visites.



>> OPAH-RU TARARE : UNE DYNAMIQUE QUI SE POURSUIT



L'OPAH-RU Tarare a été signée en juillet 2019 pour une durée de six ans. L'objectif est d'améliorer 322 logements dont 166 subventionnés par l'ANAH. L'année 2024 a connu une dynamique correcte de rénovation, avec l'atteinte des objectifs annuels. Ainsi, on dénombre sur cette année, 41 visites à domicile (hors visites de contrôle et de fin de travaux) avec la répartition suivante : 19 visites chez des propriétaires occupants, 14 chez des locataires et 8 chez des propriétaires bailleurs.

Ces visites sont réparties assez équitablement entre les différents thèmes de visites, à savoir : l'adaptation du logement à la perte d'autonomie, la rénovation énergétique, la résorption de l'habitat indigne et la grande dégradation des logements.

L'OPAH-RU Tarare arrive à échéance en juillet 2025. Afin de poursuivre la dynamique d'amélioration de l'habitat sur la commune, la COR a lancé une étude en vue de réaliser un bilan de ces six dernières années et de préparer une nouvelle convention pour les cinq à venir. La nouvelle convention débutera à la suite de l'OPAH-RU actuelle et proposera des objectifs nouveaux.



>> OPAH-RU COURS ET THIZY-LES-BOURGS : VERS UNE 2^{ÈME} ANNÉE DE LA NOUVELLE CONVENTION



Une nouvelle convention a été signée le 6 février 2023 pour cinq ans. Cependant, du fait de la forte dynamique dès les premiers mois de l'opération, un avenant n°1 a été signé le 3 juin 2024 afin d'augmenter les objectifs relatifs aux propriétaires occupants sur l'autonomie et l'énergie.

La convention fixe des objectifs quantitatifs et qualitatifs. Pour les propriétaires occupants, ces derniers relèvent de l'amélioration de la performance énergétique des logements afin de lutter contre la précarité énergétique, de la réhabilitation des logements indignes et très dégradés afin de sortir des logements de la vacance, de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie afin de favoriser le bien vieillir à domicile.

Pour les propriétaires bailleurs, les objectifs sont de sortir des immeubles en monopropriété de la vacance et de la grande dégradation, notamment en centre-bourg, de favoriser la sortie de projets qualitatifs et ambitieux avec des aménités.

De manière générale, l'OPAH-RU s'attache à améliorer le cadre de vie des habitants actuels et ainsi de renforcer l'attractivité du territoire, notamment dans le cadre du programme Petites villes de demain. Différentes primes et ingénieries spécifiques sont proposées dans cette OPAH-RU afin d'accompagner les propriétaires bailleurs et de favoriser la sortie de logements adaptés aux enjeux du changement climatique et correspondant aux modes d'habiter actuels.

Pour 2024, le bilan est le suivant pour les propriétaires occupants : cinq dossiers d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et dix dossiers de rénovation énergétique.



>> RHI À TARARE :
LA POURSUITE DU TRAVAIL SUR L'ÎLOT COUR ROYALE



>> ORI À THIZY-LES-BOURGS :
RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT À MAITRISE D'OUVRAGE ET VALIDATION D'UN AVENANT

En 2024, la COR a poursuivi le travail d'acquisition foncière avec l'appui de l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA). Une étude structurelle sur l'îlot a été élaborée au mois de juin, confirmant l'imbrication des bâtiments et confirmant la possibilité d'ouvrir une Déclaration d'utilité publique spécifique (DUP loi Vivien).

De nombreux échanges ont eu lieu afin de rédiger une convention opérationnelle, régissant les missions de l'EPORA dans ce projet, ainsi qu'une DUP. La signature de cette convention et le lancement de la DUP seront soumis au Conseil communautaire de la COR début 2025.

Cette Opération de restauration immobilière (ORI) concerne quatre immeubles de la place du Commerce à Thizy-les-Bourgs. L'année 2024 a été marquée par le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner la COR dans la poursuite de la procédure, le suivi animation des propriétaires, notamment via la tenue de rendez-vous, ainsi que le travail avec les partenaires sur la poursuite du projet.

De plus, un Comité de pilotage s'est réuni en septembre afin de valider la signature d'un avenant nécessaire pour prolonger et modifier le plan de financement d'une subvention du Massif central pour l'accompagnement qualitatif du projet. En effet, afin d'aménager des logements attractifs, il est souhaité l'aménagement de places de parking et de jardin, ainsi que la réalisation d'un guide pédagogique avec le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) afin d'accompagner les propriétaires dans la rénovation qualitative du bâti ancien patrimonial.





>> PETITES VILLES DE DEMAIN,

UN COMITÉ DE PILOTAGE GROUPÉ SUR LA REVITALISATION POUR VALORISER LES ÉTUDES RÉALISÉES ET LE PASSAGE OPÉRATIONNEL

La convention cadre Petites villes de demain (PVD) a été signée le 3 janvier 2023, ainsi qu'un avenant n° 2 à l'Opération de revitalisation du territoire (ORT) le 1^{er} février 2023 afin d'intégrer le programme PVD et d'actualiser le Projet de territoire de la COR.

En 2024, les instances de pilotage relatives aux programmes de revitalisation PVD, Action cœur de ville (ACV) et l'ORT ont été regroupées. Cette première édition a réuni une quarantaine de participants. Les arbitrages suivants ont été rendus :

- **mise à jour du plan d'actions PVD ;**
- **mise à jour des secteurs d'intervention et des périmètres de sauvegarde du commerce de proximité de l'ORT.**

Parmi les actions de la convention cadre, les communes lauréates ont travaillé sur les projets suivants en 2024 :



Amblepuis : préparation du passage en opérationnel du site en centre-bourg de l'EHPAD Les Glycines et de l'ancien hôpital accueillant actuellement le musée Thimonnier, étude pour la requalification et l'apaisement du centre-ville en zone de rencontre dans le cadre de l'Appel à projet Marche du quotidien de l'ADEME ;



Cours : lancement de l'étude pour l'aménagement d'une halle couverte, recrutement d'un maître d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école Jacques Prévert ;



Thizy-les-Bourgs : clôture de l'étude pour la requalification du site de l'ex-piscine estivale et préparation du passage à l'opérationnel, candidature (retenue) à un atelier flash de la Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature pour le quartier de La Claire, lancement d'une étude pour la définition d'une stratégie commerciale de redynamisation par l'aménagement d'une halle couverte et la remise sur le marché des cellules commerciales des immeubles en ORI.

>> PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : UNE DYNAMIQUE CONSTANTE

Ce Programme d'intérêt général (PIG) s'étend de 2022 à 2027 et a pour objectif la rénovation de 410 logements.

Sur cinq ans, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) s'engage financièrement à hauteur de

3 107 612 €

(dont 2 643 750 € d'aide aux travaux et 463 862 € d'aide à l'ingénierie)

La COR s'engage quant à elle à hauteur de

2 201 158 €

(dont 1 714 100 € d'aide aux travaux et 487 058 € d'aide à l'ingénierie).

Le Département du Rhône et Procivis Rhône sont également signataires de la convention et apportent leur aides (subvention et/ou préfinancement) selon leurs règlements respectifs.

La COR a confié la mission de suivi-animation du nouveau PIG à Soliha, qui apporte un accompagnement technique, administratif et financier gratuit aux propriétaires. Des permanences régulières sont organisées sur le territoire, à Tarare, Thizy-les-Bourgs, Cours, Amblepuis et Lamure-sur-Azergues. Sur le périmètre du PIG, les ménages non éligibles aux aides de l'ANAH pourront toujours bénéficier de l'accompagnement de l'Alte 69 pour bénéficier

des aides de la COR en fonction du programme de travaux envisagés.

Pour 2024, le bilan (au 05/12/2024) est le suivant :

- pour les propriétaires occupants, 12 dossiers d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et 11 dossiers de rénovation énergétique ;
- pour les propriétaires bailleurs, 1 dossier.

B. L'AIDE AUX ENTREPRISES LOCALES **RESTE UNE PRIORITÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

La COR soutient durablement les entreprises locales par de multiples actions avec le souci constant de soutenir l'économie de proximité.



1. LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT : UNE CONSTANTE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE LA COR

La COR a la volonté de développer l'économie sociale et solidaire (complémentarité entre les entreprises, soutien aux associations, insertion via l'emploi social...) dans l'accueil des entreprises de son territoire, notamment grâce au renouvellement de son partenariat avec l'incubateur Ronalpia.

En outre, désireuse de maintenir sa position de territoire d'entrepreneurs, la COR accompagne les porteurs de projets via son pôle entrepreneurial composé de neuf partenaires et de ses pépinières d'entreprises Phare à Tarare et Pépita à Thizy-les-Bourgs. La mutualisation d'un bâtiment, l'accompagnement quotidien, les permanences, les Petits déjs de l'éco (tous les premiers vendredis du mois) et les ateliers thématiques ont pour but de voir évoluer les porteurs de projets en tant que dirigeants d'entreprises responsables de leur société et de leur environnement. Ont ainsi été proposés des ateliers et séances de sensibilisation à la mobilité partagée ou à la décarbonation des flux par exemple.



2. FAVORISER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ, PAR UN SOUTIEN FINANCIER CONSÉQUENT ET L'ANIMATION D'UN ÉCOSYSTÈME DE PARTENAIRES

Impliquée aux côtés des commerces locaux depuis sa création, la COR reconduit son soutien aux commerces de proximité désireux d'investir dans la rénovation de leur devanture, l'acquisition d'équipements professionnels, la mise en accessibilité et la sécurité ou l'agencement de leur aménagement intérieur.

Ce dispositif local s'intègre au programme régional d'aide en faveur des Très petites

entreprises (TPE), dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII 2022-2027) qui a évolué dans le courant de l'année 2024, avec de nouvelles restrictions en termes de surface de vente et d'activités éligibles. Le débat sur la modification du dispositif local a été soulevé avec les élus communautaires, un nouveau règlement entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

En 2024 sur l'ensemble du territoire, 13 commerçants ont bénéficié de subventions pour un montant total de

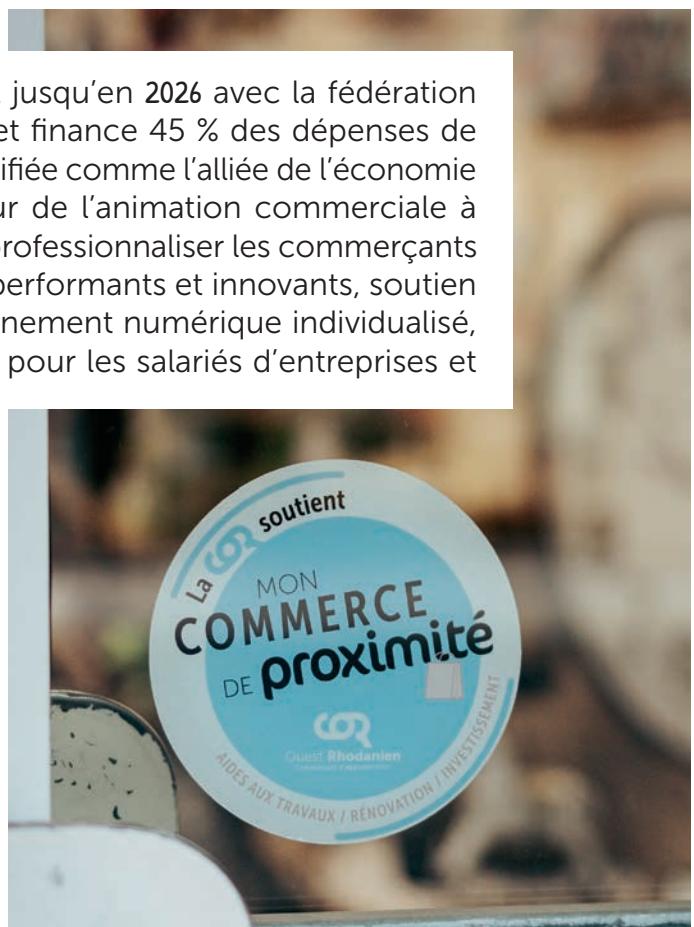
40 059 €

dont 6 comprenant un bonus énergétique qui a été créé en 2020, au titre d'installations performantes en matière d'éclairage, d'isolation et de chauffage.

Ce bonus a davantage été sollicité par rapport à l'année dernière. Le dispositif d'aide à l'investissement participe directement à l'économie du territoire puisque la majorité des investissements générés par ces projets (333 046 € d'investissement au total) ont été dépensés au profit d'entreprises et d'artisans locaux.

La COR a renouvelé son partenariat pluriannuel jusqu'en 2026 avec la fédération des commerçants et artisans Atout commerce et finance 45 % des dépenses de fonctionnement de la fédération, dorénavant identifiée comme l'allié de l'économie de proximité. Atout commerce œuvre en faveur de l'animation commerciale à l'échelle du territoire et participe à rassembler et professionnaliser les commerçants et artisans de l'Ouest rhodanien. Outils digitaux performants et innovants, soutien à la communication et au marketing, accompagnement numérique individualisé, système de fidélisation à la carte, titres cadeaux pour les salariés d'entreprises et bénévoles d'associations...

Atout Commerce propose à ses 207 commerçants adhérents une offre de services personnalisée, au bénéfice des habitants du territoire. De janvier à octobre 2024, les cartes de fidélité comptaient 4,9 millions d'euros de chiffre d'affaires générant plus de 61 000 € de remises, soit une augmentation de 13,8 % par rapport à 2023 sur la même période. Directement réinjectés dans l'économie de proximité, les chèques cadeaux suivent cette évolution positive et comptabilisent 85 188 €, sans compter le dernier trimestre 2024.



La COR soutient par ailleurs Atout commerce dans ses projets spécifiques : dans le cadre de la Convention interrégionale du Massif central 2021-2027 (CIMAC) et de l'axe Amplifier l'attractivité des territoires du Massif central au bénéfice de toutes les populations, Atout Commerce est soutenu dans l'expérimentation de nouveaux services. La COR apporte une participation financière aux premières phases des projets de web TV et de galerie multi-enseigne, estimée à 6 000 € maximum.

3. AU SOUTIEN DE L'ARTISANAT ET DES MARCHÉS



La COR poursuit son partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat, ce qui a permis des permanences régulières aux acteurs économiques des secteurs de l'artisanat au sein des tiers-lieux La Bobine à Tarare et Lamure-sur-Azergues, afin de rester au plus proche du territoire.

Le système de boutique éphémère consistant à accueillir des artisans créateurs sur des temps courts continue d'être très attractif : 30 semaines ont été occupées en 2024 à la boutique située à Tarare, contre 39 en 2023, 29 en 2022 et 17 en 2021. Cette année encore, une artisane s'est installée sur le territoire après son passage à la boutique éphémère début 2024.

Le parcours d'installation de cette TPE artisanale a pu se renforcer avec l'intégration à la pépinière commerce multisites. Ce dispositif piloté par la COR permet d'accompagner les porteurs de projets de commerces s'installant dans le centre-ville de l'une des six centralités commerciales, à travers une aide au loyer, une aide à l'investissement et un accompagnement individuel pendant trois ans.

En plein été à la Pause gourmande des Écharmeaux ou au cœur de l'hiver lors du Marché de Noël à Lamure-sur-Azergues, la COR soutient et valorise les producteurs et artisans locaux en alimentaire et non alimentaire. Ces évènements constituent une vitrine des savoir-faire de notre territoire pour ses habitants et ses visiteurs.



Les marchés hebdomadaires se maintiennent dans 15 communes comme le rappelle le Guide des marchés de l'Ouest rhodanien, brochure très appréciée pour consommer localement (listes des marchés, des présontoirs de produits locaux présents chez les commerçants, des points de vente de producteurs...).



C. DES ACTIONS, **EN FAVEUR D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE FORêt DURABLES**



1. UNE AGRICULTURE TOUJOURS PLUS SOUCIEUSE DE SES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

En 2024, la COR a renouvelé son opération de collecte des plastiques agricoles : plus de 80 agriculteurs ont déposé, les 16 et 17 avril, près de 34 tonnes de plastiques agricoles sur les sites de Saint-Marcel-l'Eclairé et Saint-Nizier-d'Azergues. Ces plastiques ont ensuite été récupérés et valorisés par l'organisme Adivalor. Souhaitant promouvoir une alimentation locale, la COR a poursuivi son projet de rénovation de l'abattoir et atelier de découpe Rhône Ouest à Saint-Romain-de-Popey. Les travaux ont débuté en septembre 2024 pour une durée estimée de 20 mois.

En outre, la COR, reconnue territoire de Projet alimentaire en émergence (niveau 1) par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire en 2022, a déposé une candidature à un nouvel appel à projet pour financer l'animation et recruter le bureau d'étude Ceresco pour accompagner dans la mise en place du projet.

Dans le cadre de sa politique d'installation agricole, la COR, expérimente une action d'accompagnement des cédants agricoles sur six communes du territoire. Le projet Sud COR vise à mettre en avant le territoire et les exploitations qui seront à transmettre, en partenariats avec la Chambre d'agriculture du Rhône, la Safer et la politique Beaujolais vers votre avenir, portée par le Syndicat mixte du Beaujolais.



2. UN DÉVELOPPEMENT DE LA FORêt PENSÉ DE MANIÈRE DURABLE

La COR a continué sa participation active dans la démarche collective de la Stratégie forestière du Beaujolais portée par le Syndicat mixte du Beaujolais. Différentes actions de promotion et de valorisation de la filière à destination notamment des professionnels et des élus ont été mises en place par Fibois 69 en charge de l'animation de cette stratégie forestière.

La poursuite de la convention avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) en partenariat avec la Communauté de Communes Saône-Beaujolais a permis la mise en place d'actions à destination des propriétaires forestiers pour l'adaptation au changement climatique. Des études ressources ont été menées sur les massifs du territoire et un réseau de placettes permet aux référents de suivre l'évolution des plantations sur le long terme. Le CRPF a également accompagné des projets de dessertes forestières pour une meilleure utilisation de la ressource.



Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération

Crédits photos COR :
Sarah Braillon /
Violaine Papot-Libéral

ouestrhodanien.fr